

Ruhengeri, le 3 octobre 1947

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI

N° 939 A.E.

Objet: demande licence achat  
de vivres



Monsieur,

Suite à votre demande tendant à l'obtention d'une licence pour achat de vivres, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien spécifier dans votre demande pour quel pays vous demandez cette expertise.

D'autre part, je vous signale que des licences ont déjà été délivrées pour l'entièreté des quantités de froment disponible.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Administrateur Territorial  
Antenissen w.

Monsieur Pirbhai Kassam  
Usumbura

SIÈGE SOCIAL :  
ALBERTVILLE (CONGO BELGE)  
BOITE POSTALE 245

SUCCURSALLE A :  
USUMBURA (RUANDA - URUNDI)  
BOITE POSTALE 121

BANQUIERS :  
BANQUE DU CONGO BELGE  
BANQUE BELGE D'AFRIQUE

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :  
PIRBHAI — ALBERTVILLE

# Pirbhai Kassam & Co LTD

■  
IMPORTATION  
EXPORTATION

*Sur AE  
2.10.47.*

## COMMERCE GÉNÉRAL

■  
VENTE EN GROS  
DETAIL

TOUT COMMERCE INDIGÈNE  
IVOIRE D'ÉLÉPHANT  
ET TOUS PRODUITS COLONIAUX

Usumbura, le 20 Septembre 1947.

Monsieur le Résident du Ruanda  
à l'intervention de Mr. l'Administrateur Territorial  
à  
RUHENERI. -

Monsieur le Résident,

### LICENCE D'ACHAT DE VIVRES.-

Conformément à l'ordonnance n° 48/A.E. du 2 juillet 1947, nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance deux licence d'achat de 50 tonnes de petits pois et de 50 tonnes de froment dans le territoire de RUHENERI, en vue de l'exportation.

Nous vous remettons, ci-joint, formulaires de licence d'achat et d'autorisation d'achat.

Nous vous remercions d'avance de la bonne suite que vous voudrez réserver à la présente demande, et vous prions d'agréer, Monsieur le Résident, l'assurance de notre considération la plus distinguée.-

PIRBHAI KASSAM & CO. LTD.

*Alfred S.*

## LICENSE D'ACHAT DE VIVRES.

Recto.

La Société à responsabilité limitée FIREHAI KASSAM & CO LTD.,  
 de Usumbura (R.U.) \_\_\_\_\_  
 est autorisée à acheter \_\_\_\_\_ (1)  
 tonnes de froment en territoire de \_\_\_\_\_ Région de \_\_\_\_\_  
 destinés à : (2) l'exportation \_\_\_\_\_

La présente licence est valable pour une durée de \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ (3) jours.

Avis du Chef du \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ le Résident,

- (1) Renseigner la quantité en toute lettre,  
 (2) indiquer si les vivres sont destinées soit à l'exportation soit à la consommation  
 locale. Dans ce cas mentionner le nom du Destinataire : employeur de M.O.I., etc.  
 (3) en toute lettre.

VERSO.AUTORISATION D'ACHAT DES VIVRES ACCORDEE A :

N° de	Date	Nom de	Produit	Durée de	Quantité
l'autorisation		l'Acheteur		l'autorisation	
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____

AUTORISATION D'ACHAT DE VIVRES.

M.

Commerce à \_\_\_\_\_ est autorisé à acheter \_\_\_\_\_  
 (1) tonnes de \_\_\_\_\_ en territoire de \_\_\_\_\_  
 région de \_\_\_\_\_  
 Pour compte de la Société FIREHAI KASSAM & CO Ltd.,  
 La présente autorisation relève de la licence d'achat N° \_\_\_\_\_  
 du \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le chef de Territoire de

## TERRITOIRE DU RUANDA - URUNDI.

## LICENCE D'ACHAT DE VIVRES.

Recto

La Société à responsabilité limitée PIREHAI  
KASSAM & C° Ltd., de USULUBA (Ruanda-Urundi) est autorisée à acheter  
(1) tonnes de petits pois  
en territoire de RUHENGERI région de \_\_\_\_\_  
destinés à : (2) l'exportation \_\_\_\_\_

Avis du Chef du \_\_\_\_\_, le

## Le Résident,

- (1) Renseigner la quantité en toute lettre,
  - (2) Indiquer si les vivres sont destinées soit à l'exportation soit à la consommation locale. Dans ce cas mentionner le nom du destinataire; employeur de M.O.I., etc.
  - (3) en toute lettre.

verso.

AUTORISATION D'ACHAT DES VIVRES ACCORDÉE A

N° de l'autorisation : Date de l'acheteur : Nom : Produit : Quantité : Durée de l'autorisation

## AUTORISATION D'ACHAT DE VIVRES.

est autorisé à acheter

(1) tonnes de

en territoire de BIELEFELD, région de

Pour compte de la Société PIRMAI KASSAM & C° Ltd., USUMBURA  
La présente autorisation relève de la licence d'achat n° \_\_\_\_\_  
du \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Le Chef de Territoire de

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri, le 6 août 1947.-

N° 664/A.E.

OBJET:  
Demande licence d'achat.-

*clerc,*

*Copie*

Monsieur le Résident,

RUHENERGI



22609

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-annexé,  
une demande de licence d'achat du commerçant HUSEIN MEGHJI de  
Ruhengeri qui sollicite de pouvoir acheter 20 tonnes de pommes  
de terre, destinées à être exportées à Costermansville.-

Husein Meghji a en stock, 4.560 kgrs. de  
pois.-

J'émets un avis favorable à cette demande;  
les pommes de terre seront vendues par les indigènes et peut-être  
en partie par la Régie Pommes de terre si la récolte est supé-  
rieure aux besoins en semences à distribuer aux indigènes.-

L'Administrateur Territorial, a.i.,

WILLEMS, A.,

A Monsieur le Résident du Ruanda  
à  
KIGALI.-

*Willems*

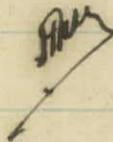
Ruhengeri le 23/7/47

Monsieur Administrateur Territoire

de RUHENERI

Kwangu iko Stoc ya Petitpoisha Kilo4560(4560)

Husein Meghji



July 25, 1944

Moscow Ambiente Tertiorio

Ruhener of

Kameran the stop at Belippolans Kijotapgo (4560)

Haus in Mergit

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri, le 22 juillet 1947.-

*Cher Monsieur*

*Copie*

Au Commercant PYARELAL MOHINDRA  
à

R U H E N G E R I

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-annexé, votre demande d'achat de 50 tonnes de haricots.-

Veuillez réintroduire cette demande fin août ou début septembre, après la récolte. Il m'est impossible actuellement, d'affirmer si la récolte des haricots sera assez abondante que pour permettre la vente des ces vivres par les indigènes.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

L'Administrateur Territorial,a.i.,  
WILLEMS,

RUHENERI



22610

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri, le 28 juillet 1947.-

N° 626/Agri

OBJET:

Demande autorisation achat  
produits indigènes.-

*Lisiv*

Copie

Monsieur,

Comme suite à votre demande d'achat de vivres, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous pouvez dès maintenant introduire une demande d'achat de vivres indigènes.-

Vous voudrez bien indiquer sur votre demande les quantités de chaque produit que vous désirez acheter, ainsi que leur destination, c'est-à-dire, consommation locale ou exportation.-

Seuls sont susceptibles d'être vendus actuellement, un certain tonnage de sorgho et de pois.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

L'Administrateur Territorial,a.i.,  
WILLEMS,

*Willems*

A Monsieur PYARELLAL MOHINDRA

Commerçant

à

RUHENERI.

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri, le 28 Ju

N° 625/Agri.

OBJET:  
Demande autorisation achat  
produits indigènes.-

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 16/7/47, relative à une licence d'achat de vivres, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien compléter votre demande par l'indication pour chaque produit, des quantités que vous désirez acheter et leur destination ultérieure, c'est-à-dire consommation locale ou exportation.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.-

L'Administrateur Territorial, a.i.,  
WILLEMS,

A Monsieur PAUL  
Gérant SHUN  
RUHENERI



*debut* *Copie*  
*classe*

*Thieu*

— SHUN —  
SOCIÉTÉ DU HAUT-UELE ET DU NIL

SOCIÉTÉ CONGOLAISE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
CAPITAL : 30.000.000 DE FRANCS

SIÈGE ADMINISTRATIF :  
62-66, Rue du Commerce, BRUXELLES

SIÈGE SOCIAL :  
**ABA** (Congo Belge)

TELEGRAMMES { SHUNABA-WATSA  
SHUN-JUBA  
SHUN-KHARTOUM

CODES :  
A. B. C. 5ME EDITION - LUGAGNE

Annexe Déclar. stocks vivres

Service

N° 10/AR-T/47

Ruhengeri, le 16 Juillet 1947

Monsieur l'Administrateur Territorial

de et

a

Ruhengeri .

Monsieur l'Administrateur Territorial ,

Nous avons l'honneur de vous demander l'octroi  
d'une licence d'achat, pour les vivres ci-après :  
haricots - pois - blé - ricin

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territo-  
rial, l'expression de notre considération très distinguée .

le gérant ,  
PAUL A.

PS Veuillez trouver en annexe la déclaration des stocks de  
vivres à ce jour .

SHUN RUHENERI

DECLARATION STOCKS VIVRES

Territoire Ruhengeri

achats du 2e trimestre 1947

	<u>HARICOTS</u>	<u>POIS</u>	<u>BLE</u>	<u>RICIN</u>
Ruhengeri	1040	3360	8161	477
Bulabuturu	-	160	400	70
Busoke	-	47	1840	46
Kivuruga	-	-	760	-
<hr/>				
Totaux	1040	3567	III61	593
<hr/>				

Ruhengeri, le 16 Juillet 1947

le gerant  
PAUL A.

BVN V.  
re Saison

Empress of India to 1947

Город	ОНО	ЗСРД	ИММ	ЗАГ
Красногорск	-	-	020	-
Владикавказ	-	74	0481	40
Благовещенск	-	004	001	07
Барнаул	0401	3300	1218	54
Бийск	0401	3300	1218	54

DECODED VERSION BLOGGED AT 11:12